



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES VAUDOIS

## Communiqué de presse

### **La FSF dénonce fermement la décision du Conseil d'Etat de ce jour relative à la participation à la grève et à la retenue salariale.**

La FSF rappelle que, lors de la séance du 4 février dernier, les syndicats avaient expressément demandé que la question des heures de grève fasse l'objet d'une négociation. Elle prend acte avec irritation de la manière d'agir du gouvernement laquelle montre, une fois de plus, le peu d'écoute dont fait preuve le Conseil d'Etat vis-à-vis de sa fonction publique.

En refusant d'accepter toute forme de compensation en temps, notamment par des heures supplémentaires déjà réalisées, le Conseil d'Etat adopte une position extrêmement rigide. Cette attitude ne favorisera aucunement dialogue et négociations à venir, alors même que le gouvernement déclare publiquement souhaiter parvenir à un accord avec les partenaires sociaux.

La FSF reviendra sur cette question le 31 mars prochain. Elle sera extrêmement attentive à ce que la retenue de ses membres grévistes corresponde à la stricte réalité et n'hésitera pas à porter les cas litigieux devant la justice.

**M. Daniel Cretegy** – chargé de communications - 079 232 39 80

**M. Alain Martin** – Président ad interim - 076 536 43 22

**Mme Béatrice Métraux.** – Secrétaire général de la FSF – 079 703 82 29